

DECISION

N°2025/188/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de mise à disposition avec l'association du Festival du Film d'Animation des Villes Sœurs pour la mise à disposition des locaux de matériel et du personnel dans la cadre de son festival prévu du 16 au 19 octobre 2025.

DECIDE :

Article 1^{er} – Une convention de mise à disposition est signée avec l'association du Festival du Film d'Animation des Villes Sœurs pour la mise à disposition des locaux de matériel et du personnel dans la cadre de son festival prévu du 16 au 19 octobre 2025.

Article 2 – Le Théâtre du Château mettra à disposition :

- sa salle de spectacle et le hall d'accueil.
- le matériel nécessaire à la projection des films (vidéoprojecteur, système de diffusion du son, etc...)
- les deux appartements de la ville d'Eu sur la période d'accueil.
- un régisseur
- un agent SSIAP

La Ville d'EU mettra à disposition :

- L'ancienne caserne des pompiers pour une exposition du 13 au 21 octobre 2025 et une caravane ambulante sera présente sur le marché le vendredi 17 octobre 2025 et une banderole sera installée à l'entrée de la ville.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 11 septembre deux-mille-vingt-cinq.

Michel BARBIER

Le Maire de la Ville d'EU,

Par délégation du Maire
Claudine BRIFFARE
1^{re} Adjointe



Mairie d'Eu
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

